

AE

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Commune de DRAP

Adresse du pouvoir adjudicateur

Mairie de DRAP 06340

Bd Jean Moulin

06340 - DRAP

Tél : 0497000634

**LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA) DE LUMINAIRES A
LED POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE DRAP**

Acte d'Engagement

Article 1 : Le contractant

Contractant

Je,contractant unique soussigné, engageant ainsi la personne morale désignée ci-dessous, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M.

Agissant au nom et pour le compte de la société dénommée :.....

Ayant son siège social :.....

Numéro de SIRET :.....

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Je.....représentant le groupement.....

Ce modèle peut être utilisé par les organismes publics à l'issue de toute procédure passée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application n°2016- 360 du 25 mars 2016.

Pour simplifier le dépôt des offres, ces dispositions ne font plus obligation aux candidats soumissionnant seuls ou sous forme de groupement, de signer l'offre présentée. Le formulaire ATTRII n'est demandé qu'au terme de la procédure afin de formaliser le marché ou l'accord-cadre conclu.

C'est l'organisme public qui remplit les rubriques avant de l'adresser, non revêtu de sa signature, au fournisseur ou au mandataire du groupement auquel il envisage d'attribuer le marché.

Ce dernier remplit alors les rubriques qui n'ont pu être renseignées par l'organisme public, le signe et le retourne.

En cas de groupement, le formulaire peut, soit être signé par tous les membres du groupement en l'absence de mandataire habilité à signer l'offre du groupement, soit par le mandataire qui a reçu mandat pour signer l'offre du groupement, et qui produit alors en annexe du formulaire ATTRII les pouvoirs émanant des autres membres du groupement.

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Alors qu'un acte d'engagement était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché.

Le formulaire ATTR11 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par l'acheteur, s'il le souhaite, pour conclure un marché ou un accord-cadre avec le candidat déclaré attributaire.

Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.

En cas d'allotissement, un formulaire ATTR11 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTR11 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable.

En cas de candidature groupée, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de l'acte d'engagement.**■ Objet du marché ou de l'accord-cadre:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement) ;

- au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

- correspondant, pour les lots n°....., à l'offre variable (en cas d'allotissement) ;
(l'acheteur duplique cette mention tant que de besoin.)

- à l'offre de base.
- à la variante suivante :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché ou de l'accord-cadre suivantes,

- CCAP n°
- CCAG :
- CCTP n°
- Autres :

et conformément à leurs clauses,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :

Montant hors taxes² :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

Montant TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

Montant TTC arrêté en lettres à :

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	<i>Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint</i>	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B4 - Avance (article 110 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON
 OUI
(Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché ou de l'accord cadre est demois ou jours à compter de :

(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché ou de l'accord-cadre ;
- la date de notification de l'ordre de service ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché ou l'accord cadre est reconductible : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions :
- Durée des reconductions :

C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas de groupement,

le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant
(article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

■ Imputation budgétaire :

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)

Date de la dernière mise à jour : 08/04/2016.

Article 2 : Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concernent :

La location avec option d'achat (LOA) de luminaires à LED pour l'éclairage public de la commune.

Afin de migrer vers une solution LED efficace et afin de limiter au plus juste les maintenances curatives et préventives du parc concerné en positionnant un éclairage neuf de qualité, la commune de DRAP souhaite remplacer son parc de luminaires vétustes et énergivores pour les remplacer par des luminaires LED.

Le prix de fourniture inclut un audit énergétique, l'opération de dépose de l'ancienne installation, l'opération d'installation de la nouvelle solution, la maintenance de celle-ci, les déplacements et la garantie pendant une période de six ans du matériel qui **s'entend pièce et main d'œuvre.**

Article 3 : Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
Location-achat : PA03-3	

Article 4 : Prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Aucune variante, ni prestation supplémentaire éventuelle n'est autorisée.

LOCATION :

La location s'entend :

Opération de dépose de l'ancienne installation,

Opération d'installation de la nouvelle solution,

Maintenance de celle-ci et garantie pendant une période de six ans du matériel qui **s'entend pièce et main d'œuvre et déplacements.**

L'ensemble des fournitures relatives à la location seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire annuel égal à (P1 + P2 + P3 + P4 + P5 + P6) :

Montant hors taxe : Euros

TVA (taux de 20 %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit pour six ans

Montant hors taxe : Euros

TVA (taux de 20 %) : Euros

Montant TTC : Euros

ACHAT : L'ensemble des fournitures relatives à l'achat du parc seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire et/ou unitaire égal à (Tableau à reprendre sur le DQE):

	Montant HT	TVA (taux de %)	Montant TTC
Achat du parc à la fin de la 1ère année :EurosEurosEuros
Achat du parc à la fin de la 2ème année :EurosEurosEuros
Achat du parc à la fin de la 3ème année :EurosEurosEuros
Achat du parc à la fin de la 4ème année :EurosEurosEuros
Achat du parc à la fin de la 5ème année :EurosEurosEuros
Achat du parc à la fin de la 6ème année :EurosEurosEuros

RESTITUTION :

Dans l'hypothèse où la collectivité ne désire pas conserver le matériel proposé, l'ensemble des fournitures relatives à la restitution du parc à la fin de l'une des années du marché seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire et/ou unitaire égal à :

(Tableau à reprendre sur le DQE)

	Montant HT	TVA (taux de %)	Montant TTC
Restitution du parc à la fin de la 1ère année :EurosEurosEuros
Restitution du parc à la fin de la 2ème année :EurosEurosEuros
Restitution du parc à la fin de la 3ème année :EurosEurosEuros
Restitution du parc à la fin de la 4ème année :EurosEurosEuros
Restitution du parc à la fin de la 5ème année :EurosEurosEuros
Restitution du parc à la fin de la 6ème année :EurosEurosEuros

Rappel : Les frais de dépose et de remplacement du matériel restitué sont à la charge complète de la commune.

Détermination du montant total de l'offre servant à déterminer NP :

Total Forfait location pour six ans :

+ Achat du parc à la fin de la 6^{ème} année :

Montant hors taxe : Euros

TVA (taux de 20%) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :

.....

Les prestations sont rémunérées par application des prix du bordereau des prix du présent marché aux quantités réellement exécutées.

4.1 Modalités de variation des prix sans objet

Les modalités de révision de prix sont définies à l'article 9.2 du CCAP.

4.2 Sous-traitance

Le titulaire :

Envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

. Cas d'une entreprise unique :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation HT (autoliquidation de TVA)
Dépose de l'ancienne installation et pose de la nouvelle solution LED		
	TOTAL =	

Article 5 : Durée du marché – Délais d'exécution – Reconduction

5.1 Durées des marchés – Reconduction

Le délai d'exécution des marchés court à compter de la date de sa notification.
Le marché ne fera l'objet d'aucune reconduction.
La durée du marché est de 6 ans.
Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée du marché.

5.2 Délai d'exécution

Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des prestations dont il fait l'objet, sans que cette durée ne puisse excéder 6 mois.

Article 6 : Marchés de travaux similaires sans objet

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire selon la procédure du marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable dans les conditions prévues à l'article 35.II.6 du code des marchés publics.

Article 7 : Avance

Aucune avance ne sera versée avant le Procès-verbal de réception de chantier signé.

Article 8 : Règlement des comptes

Facture de location à terme échu trimestriellement

8.2 Mode de paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par mandat administratif établi au nom du titulaire du marché.

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

Article 9 : Acceptation de l'offre

Les sous-traitants proposés à l'article Sous-traitance ci-dessus et dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A.....

Le

Le pouvoir adjudicateur

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

. Le prestataire

. Le mandataire du groupement

Cachet et signature :

Ou

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le :

. Par le prestataire.

. Par le mandataire du groupement destinataire.

Annexe à l'acte d'engagement

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE DC4